



Refus de remboursement de mon ex-compagne,quels recours?

Par macadam, le 18/02/2013 à 11:44

Bonjour,

J'ai acheté voilà deux ans une maison avec mon ex-compagne (union libre) nous avons contracté un emprunt ensemble pour ce faire.

Nous travaillions tous les deux à l'époque

Nous nous sommes séparés 6mois plus tard.

J'ai mis un an à trouver un acquéreur en sachant que dès lors que nous nous sommes séparés,mon ex-compagne a perdu miraculeusement son travail [je soupçonne un départ négocié avec l'employeur] et n'a plus réglé sa part.

Cela fait un an que je rembourse seul l'emprunt à hauteur de 1100e par mois sans compter les frais annexes ce qui m'a obligé à retourner vivre chez mes parents.

La vente de la maison ne couvrant pas l'intégralité du crédit : il restera 20 000euros à régler.

J'ai fait une demande auprès de la banque de prêt à titre individuel de façon à rembourser les 10 000 euros qui m'échoient point.

J'estime avoir fait plus que preuve de bonne volonté...

Notre conseiller ayant été muté ailleurs,j'ai récupéré une nouvelle conseillère qui trouve ma situation inacceptable,qui était ok pour faire avancer le dossier puis plus rien quand je l'ai relancé elle me dit qu'elle ne peut rien faire que la situation est bloquée car il faut que mon ex-compagne se présente à ses rendez-vous avec son conseiller : or elle fait la morte et au téléphone argue du fait qu'elle a perdu son emploi et n'est donc pas solvable.

Parallèlement elle a refait sa vie (grand bien lui fasse) vient d'emménager dans une maison neuve,est enceinte.Cela m'importe peu,si je n'avais la désagréable impression que je contribue de manière indirecte et à mon corps défendant à tout ceci...

La signature définitive de l'acte de vente aura lieu mi-mars.

J'ai exigé un rendez-vous avec le directeur de l'agence bancaire mercredi : concrètement si le prêt individuel ne passe pas,j'ai l'intention de lui énoncer clairement que je ne compte plus rien rembourser.

Je n'ai pas payé la taxe foncière.

J'en ai ras le bol,j'ai l'impression de survivre depuis un an,payer,payer,payer je n'ai plus de vie. J'ai contacté un avocat,j'ai rendez-vous cette semaine mais concrètement quels sont les

recours? Comment la forcer à payer?

Bloquer le montant de la vente? Mais cela ne pénalise personne, le prix ne couvre même pas le montant du crédit.

20 000 euros c'est presque rien mais c'est énorme quand on vient de sortir 13 200/année c'est encore une année et demie chez mes parents à vivre à minima à 29 ans.

Je veux bien assumer mes erreurs, je ne peux m'en prendre qu'à moi-même mais voir l'amoralité de certains comportements... ça me sort littéralement par les yeux.

Si certains sont passés par là ou ont des conseils judicieux et juridiquement viables à me donner, je suis preneur, j'avoue que je suis au fond du trou là.

Merci

Par **janus2fr**, le **18/02/2013 à 12:58**

Bonjour,

Si vous êtes co-emprunteurs, la banque peut effectivement demander à l'un comme à l'autre de rembourser le crédit. Elle ira, bien entendu, vers le plus solvable.

Il semble donc que le plus solvable des deux, ce soit vous...

Il vous revient ensuite de faire en sorte d'être remboursé par votre ex-compagne de sa part, en saisissant la justice le cas échéant.

Par **youris**, le **18/02/2013 à 14:03**

bjr,

je rajouterais que l'organisme de crédit n'est pas concerné par votre vie privée et par le comportement de votre ex concubine.

vous êtes co-emprunteur avec une clause de solidarité donc ce que dit janus 2fr n'est pas contestable en son principe.

le litige n'est pas avec votre banque mais avec votre ex concubine.

cdt